

**PROCES VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du 9 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à douze heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au Technopôle Lahitolle, 8 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque membre adhérent a été convoqué par mail en date du 22 novembre 2024.

L'Assemblée est présidée par M. VADROT Jean-Paul en sa qualité de Président.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux membres de l'association, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance pour ceux qui étaient présents. Le président constate que 55 entreprises comptabilisant 72 voix sont présentes ou représentées (Cf annexe pour le détail des voix).

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du budget prévisionnel 2025
- Tarification 2025
- Information de la modification du règlement intérieur

En ouverture, le président annonce que l'APST18 est en cours d'audit pour la certification niveau 3 de la SPEC2217, certification spécifique pour les services de santé au travail. Cet audit est prévu sur la semaine du 9 au 13 décembre.

Il est rappelé que le service dispose de trois centres fixes et cinq centres annexes répartis sur l'ensemble du territoire du Cher pour permettre une proximité des lieux de visite des entreprises.

Le service compte à date 5768 adhérents pour 65464 salariés suivis issus de différents secteurs d'activités : les trois premiers secteurs sont le commerce et réparations automobiles (23,5 % des adhérents) puis la construction (11,4 %), l'industrie manufacturière (10 %). Ces entreprises comptent pour 96 % moins de 50 salariés.

Les équipes assurant l'offre socle de l'APST18 (suivi de santé, prévention primaire et prévention de la désinsertion professionnelle) sont présentés :

- 12 médecins du travail qui coordonnent chacun des équipes composées d'une assistante, d'un infirmier ainsi que d'un ergonome et un ingénieur HSE partagés pour trois équipes

- 1 pôle orientation/innovation intervient en complément des équipes sur des sujets spécialisés : toxicologue, psychologue, chargée de projets santé publique/capital santé, datascientist, juriste, anthropologue ergonomiste
- Les services supports complètent cet effectif de 76 salariés au total pour l'APST18

Le projet de service de l'APST18 est synthétisé autour des cinq axes stratégiques suivants et sera décliné sous forme budgétaire :

1 Veiller à l'effectivité du socle de service

2 Assurer la qualité de nos services

3 Proposer de nouvelles approches innovantes pour impulser des stratégies de prévention des risques dans les entreprises

4 Renforcer les liens avec les entreprises et les branches professionnelles

5 Faire des projets RSE / Qualité une source de satisfaction au travail, de levier de motivation et de développement des compétences pour chacun des acteurs du service

Pour chacun de ces points, un état de l'activité est fait en séance pour identifier les ressources et moyens à venir : pour garantir le suivi de santé à l'objectif de moins de 5 % de non convoqués par an, il est nécessaire de garantir au budget des ETP médecins à 13,09 et des ETP infirmiers à 18,07. Les assistants médicaux restent à un niveau équivalent de 17,7 ETP, les CDD de renfort n'étant pas reconduits pour le budget 2025.

Concernant les actions en milieu de travail pour conseiller les employeurs sur la mise en place des actions de prévention primaire, la charge à venir nécessite au budget 2025, 16,43 ETP intervenants prévention. La réglementation impose une fiche d'entreprise et une action de prévention primaire tous les 4 ans dans chaque entreprise, il est donc nécessaire de maintenir les préventeurs à un niveau équivalent. Par ailleurs, les orientations vers des psychologues nécessitent un renfort sur cette profession.

Concernant le dernier axe « maintien en emploi des populations en risque de désinsertion professionnelle (PDP) » : pour la cellule PDP, un ergonomiste réalise toutes les études de poste pour optimiser les chances de maintien en emploi et une permanence sociale du travail est intégrée au budget 2025. La juriste du pôle orientation/innovation, doctorante en droit du travail sur le maintien en emploi, pilote la cellule PDP. L'ensemble de ces ressources pour ce volet prévention de la désinsertion professionnelle est intégré au budget 2025. Le livret PDP et l'adresse mail de la cellule [pdp@apst18.com](mailto:pdp@apst18.com) sont rappelés en séance.

Pour l'ensemble des missions, les règles relatives à l'archivage, au traitement et à la protection de la donnée doivent être respectées rigoureusement : la plateforme numérique équipant l'apst18 est certifiée en propre hébergeur de données de santé pour la sécurité des données, elle est certifiée HDS, iso27001 et iso27101 garantissant à l'apst18 que toutes les exigences sont requises pour la sécurisation et garantir la conformité RGPD. La redevance est budgétisée à 745 k€. L'infogérance et le DPO sont externalisés avec un coût de 105 k€ au budget 2025.

Concernant l'axe relatif à la qualité du service rendu, le CRM sera ouvert en 2025 aux adhérents via leur portail. Pour 2025, une alternante qualité est au budget pour poursuivre l'animation des démarches en cours (SPEC2217, ISO9001) sous tutorat du responsable qualité / ingénieur QHSE.

Concernant l'axe sur les approches innovantes, sont maintenus au budget les partenariats Cap Lab (métrologie par des capteurs posés en entreprise), Recov up (autorééducation fonctionnelle par IA) à hauteur de 36 k€ ainsi que la poursuite du poste de chargé de projet santé publique pour assurer la continuité des accords avec notamment l'UC-IRSA pour la vaccination, dépistage diabète avec les CPTS, dépistage Cancer avec CRDC. Pour finir, le Datascientist qui a effectué son doctorat à l'APST18 (soutenance thèse 12/24) est maintenu à mi-temps au budget par une mise à disposition du CHU de Clermont-Ferrand.

Enfin, les postes communication en alternance sont maintenus et le plan de formation à un niveau équivalent pour poursuivre l'adaptation des ressources aux nouveaux besoins.

Les charges de personnel 2025 intègrent l'impact de la nouvelle CCN (+ 98 k€)

Les charges ont été décrites en séance, le tableau de synthèse figure ci-après :

APST 18	Exercice 2024	Exercice 2025
	Estimé	Budget
	en €	en €
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>8 093 712</b>	<b>8 353 811</b>
Reprises sur prov. dépréciation créances	46 277	45 000
Autres produits + Retrées s/ créances amorties	957	500
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 864 983</b>	<b>1 865 224</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>259 724</b>	<b>270 416</b>
Taxe apprentissage	27 454	28 668
Formation professionnelle continue	150 091	154 915
Effort construction	18 168	18 972
Taxe Agefiph		-
CVAE, CFE et Taxes Foncières	64 011	67 860
<b>Salaires et Charges de Personnel</b>	<b>5 796 690</b>	<b>6 041 208</b>
<b>Dotations aux amortissements et prov.</b>	<b>258 622</b>	<b>263 000</b>
Dotations aux amortissements	231 440	238 000
Dotations aux prov dépréciation créances	27 182	25 000
<b>Autres charges</b>	<b>29 936</b>	<b>25 900</b>
Redevance SACEM / SPRE + Autres	868	900
Pertes sur créances irrécouvrables	29 068	25 000
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 69 009</b>	<b>- 66 437</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>102 373</b>	<b>89 900</b>
Produits financiers		-
Produits sur Placements	102 373	89 900
<b>Charges financières</b>	<b>6 926</b>	<b>4 841</b>
Intérêts des emprunts	6 926	4 841
<b>Résultat financier</b>	<b>95 447</b>	<b>85 059</b>
<b>Résultat Courant Avant Impôt</b>	<b>26 438</b>	<b>18 623</b>
I.S		
<b>Résultat net</b>	<b>26 438</b>	<b>18 623</b>

Le chiffre d'affaires pour équilibrer les charges se décomposent ainsi :

en K€	CHIFFRE D'AFFAIRES							
	ESTIME 2024			BUDGET 2025			VARIATION BUDGET 2025 /ESTIME 2024	
	NBRE	TARIF	TOTAL	NBRE	TARIF	TOTAL	TARIF	TOTAL
COTISATIONS	70 240	109,20 €	7 670	70 536	112,20 €	7 914	2,75%	244
ABSENCES	1 342	109,20 €	147	1 398	112,20 €	157	2,75%	10
INTERIMAIRES + INSERTION (visites + absences)	2 464	109,20 €	269	2 453	112,20 €	275	2,75%	6
ACTIVITES ANNEXES			8			8		0
<b>TOTAL</b>			<b>8 094</b>			<b>8 354</b>		<b>260</b>

## **1ère résolution : Approbation du budget prévisionnel 2025**

Il est mis au vote le budget 2025 :

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

La décomposition de la tarification est présentée et soumise au vote :

	<b>BUDGET 2025</b>	
<b>ACHATS ET SERVICES</b>	24,63 €	22%
dont Coût Informatique	11,79 €	11%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	3,57 €	3%
<b>SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL</b>	79,77 €	71%
Salaires Médecins	29,39 €	26%
Salaires Assistants Médicaux	11,53 €	10%
Salaires Infirmiers	13,32 €	12%
Salaires IPRP	13,71 €	12%
Salaires Support	11,82 €	11%
<b>AMORTISSEMENTS</b>	3,47 €	3%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	0,09 €	0%
<b>PROV CLIENTS DOUTEUX et CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	0,66 €	1%
	112,20 €	100%

## **2ème résolution : Tarification 2025**

- Tarif cotisation 112,20 € HT /salarié/an
- Tarif absences : au tarif de la cotisation
- Tarif intérimaires/entreprises d'insertion : 112,20 €
- Tarif chefs d'entreprises et travailleurs indépendants : 112,20 €

Sont mises au vote les tarifications 2025 :

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

## **Information de la modification du règlement intérieur**

Des modifications du règlement intérieur sont proposées par le conseil d'administration pour se mettre en conformité avec les différentes évolutions réglementaires et les exigences de la certification.

### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE CHAQUE ADHERENT :**

**Ajout :**

*L'adhérent est responsable de l'attribution des droits d'accès et d'utilisation de la plateforme à ses collaborateurs. De ce fait, il attribue des profils qui donnent accès à des périmètres configurés en fonction des missions dans le cadre de la relation prévention et santé au travail.*

Article 2.1 - Participation aux frais liés à l'ensemble socle de services, à l'organisation et au fonctionnement de l'association

*Principe de la cotisation due par l'adhérent:*

**Modification :**

*La cotisation est basée sur le principe dit du PER CAPITA soit une somme forfaitaire annuelle par salarié déclaré et son montant est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.*

**Modification :**

**Les examens complémentaires :**

Les examens complémentaires (IBE, imagerie, métrologie, consultation d'expert...) sur le suivi santé-travail sont à la charge du service de santé conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, en cas de situation exceptionnelle qui n'entre pas dans le champ régulier du suivi de santé, l'adhérent est tenu de rembourser à l'APST18 le coût des examens complémentaires.

Article 2.4 - Suivi individuel de l'état de santé des salariés :

*Les convocations aux examens médico-professionnels :*

**Ajout :**

*Les consultations spécialisées, faisant partie intégrante du suivi de santé des salariés, elles suivent la réglementation applicable aux visites ; elles se dérouleront sur le temps de travail avec information de l'employeur.*

**Ajout :**

*Accès à la cellule Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) :*

*Les adhérents, les salariés, les IRP peuvent solliciter la cellule PDP de l'APST18 pour avoir accès aux dispositifs et accompagnements à destination des salariés potentiellement vulnérables. La mobilisation de la cellule PDP peut aussi se faire directement par le biais de l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'adhérent.*

Article 2.5 - Propositions, préconisations et recommandations du médecin du travail :

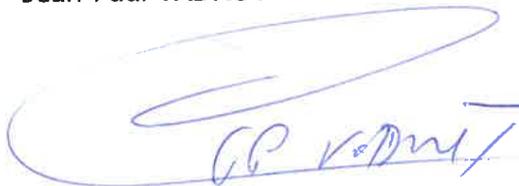
**Ajout :**

*La Fiche d'Entreprise consigne les conseils du médecin du travail : elle est consultable par tout intervenant concerné par la santé au travail et notamment les IRP s'ils existent.*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un secrétaire de séance désigné parmi les administrateurs.

Le Président,  
Jean-Paul VADROT

Le secrétaire de séance,  
Rachid BOUADMA



## ANNEXE : NOMBRE DE VOIX

Total voix adhérents à date de l'assemblée générale : 5738

N° adhérent	Adhérent Raison sociale	PARTICIPATION	NBRE VOIX
L4220	SARL HEMERY - HEMERY BLAISE	PRESENT	1
100813	L'ENTRAIDE	PRESENT	1
L77982	FDFR	PRESENT	1
100204	J ANDRE BATIMENT	PRESENT	1
L3166	GEORGES MONIN SAS	PRESENT	5
101738	DSA CONSTRUCTIONS	PRESENT	1
FJJX1D	WALL STREET ENGLISH	PRESENT	1
L79130	SPEC BERNON	PRESENT	1
L81155	LES MENUISERIES D'AUBIGNY	PRESENT	1
L23790	CDOS	PRESENT	1
101409	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP	PRESENT	1
101410	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP	PRESENT	1
101476	LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP	PRESENT	1
L78596	TIVOLI INITIATIVES	PRESENT	1
L5323	MEDEF	PRESENT	1
L3090	FFB du CHER	PRESENT	1
L3090	MANPOWER Bourges	PRESENT	5
L73095	MANPOWER Bourges	PRESENT	1
L31943	MANPOWER Vierzon	PRESENT	2
L73085	MANPOWER Vierzon	PRESENT	1
L4117	CATINAUD MAJUSCULE	PRESENT	1
L581	AVIGNON CERAMIC	PRESENT	2
L23848	LES PETITS MONSTRES - Ludivine THEME	POUVOIR	1
L78095	SAS ALTA CONSTRUCTIONS	POUVOIR	1
L76970	ISD - BENJAMIN VIDET	POUVOIR	1
100777	GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT	POUVOIR	1
L31000	PHARMACIE SNC FEUILLARD- NOURRIT	POUVOIR	1
L925	COFIRHAD LVR	POUVOIR	1
L4725	COFIRHAD LVR	POUVOIR	1
L32531	COFIRHAD LVR	POUVOIR	1
L15492	PROMOPLAST	POUVOIR	1
L104	RAYSSAC VOYAGES	POUVOIR	1
L2751	SAS RATEAU	POUVOIR	1
L4260	MACIF	POUVOIR	1
L21155	MACIF	POUVOIR	1
L32068	MACIF	POUVOIR	1
L74645	Académie de Musique et d'Arts	POUVOIR	1
103234	ADIASEAA	POUVOIR	1
101340	ADIASEAA	POUVOIR	1
100531	ADIASEAA	POUVOIR	1

76740	ZEP INDUSTRIES	POUVOIR	1
	PRESTAMED	POUVOIR	1
100408	ROCHER GERARD	POUVOIR	1
L79082	SARL CHARPENTES DU BERRY	POUVOIR	1
L32819	LES AMIS DU MUSEE DE L'OCRE	POUVOIR	1
9039	EGTN	POUVOIR	1
L78418	CIHL- COMITE INTERENTREPRISES D'HYGIENE DU LOIRET	POUVOIR	3
L4113	CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU CHER	POUVOIR	3
L77878	SSIAD DU CHER	POUVOIR	1
L78412	STUB	POUVOIR	4
L21936	PROMETHEE	POUVOIR	1
L32059	COGEP VIERZON	POUVOIR	1
L71956	SASU ANDRADE	POUVOIR	1
L80719	MACC	POUVOIR	1
L73847	AR MOD VIERZON	POUVOIR	1

Total : 72 voix

